



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME
CNDH-RDC

Institution d'Appui à la Démocratie



RESUME DE LA PREMIERE JOURNÉE DES CONSULTATIONS
INTERINSTITUTIONNELLES SUR LES DROITS DE L'HOMME
ET LES ELECTIONS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO

Maison des élections le 21 JUIN 2017

KINSHASA JUIN 2017

INTRODUCTION

Dans le cadre de la collaboration entre les institutions d'appui à la démocratie de la République Démocratique du Congo pour la promotion et la protection des droits de l'homme pendant le processus électoral, il s'est tenu à Kinshasa, du 20 au 21 juin à la Maison des élections, les consultations interinstitutionnelles sur les droits de l'homme et les élections.

Ces consultations ont réuni les membres de la CENI, du CSAC et de la CNDH et les coordonnateurs des bureaux de représentation provinciale de la CENI et de la CNDH.

I. OBJECTIF GENERAL DE L'ATELIER

Prévenir les violations des droits de l'homme en lien avec le processus électoral.-

II. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Faire une analyse de causes profondes des violations des droits de l'homme documentées et envisager les voies et moyens de prévention et de réponse;
- Mettre en place des cadres de concertation interinstitutionnels CENI-CNDH et CENI – CSAC pour la prévention des violations des droits de l'homme en lien avec les élections ;
- Elaborer un plan d'actions prioritaires de mise en œuvre.
- Formuler des recommandations aux différents acteurs impliqués dans le processus électoral ;

Trois moments forts ont marqué cette activité à savoir la cérémonie d'ouverture, les exposés en panel et les travaux en groupe.

Ière journée : mardi le 20 juin 2017

1. Cérémonie d'ouverture

La première journée a commencé par la cérémonie d'ouverture. Après l'exécution de l'hymne national les allocutions suivantes ont été suivies :

1.1. Allocution de Mr. HALIDOU N. Coordonnateur du bureau de terrain du BCNUDH/ KINSHASA prononcé pour le compte du bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale UNOCA.

Dans son allocution, il a fait mention de l'augmentation régulière des violations des droits de l'homme en lien avec le processus électoral.

Il a ajouté en disant que si cette tendance inquiétante n'est pas inversée, la crédibilité et la sincérité du processus électoral risque d'être sérieusement entachées. Aussi a-t-il dit, les consultations interinstitutionnelles se veulent un cadre de prévention des violations des Droits de l'homme en lien avec les élections. Que les institutions d'appui à la démocratie doivent saisir l'opportunité pour faire le bilan de la situation actuelle, analyser les causes profondes des violations documentées et explorer les voies et moyens de prévention et de réponse.

Que ces consultations viennent en complémentarité d'autres initiatives prises par l'Etat et ses partenaires internationaux individuellement ou collectivement de l'objectif de la mise en œuvre d'un processus électoral juste, apaisé et respectueux des droits fondamentaux.

En fin il a précisé que ces consultations se conjuguent notamment aux bons offices engagés par le Représentant spécial des Nations Unies en RDC avec toutes les parties prenantes au processus électoral et à l'accord du 31 décembre 2016, dans le respect des stipulations de la résolution 2348 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

1.2. Allocution de Mr KABAMBA MULUMBA Rapporteur de la CENI

Dans son allocution le rapporteur a introduit par le rappel sur le droit. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays soit directement soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Le droit qu'a toute personne d'accéder aux fonctions publiques de son pays.

C'est ainsi a-t-il ajouté qu'en procédant à l'identification et à l'enrôlement des électeurs la CENI s'est placée en ligne droite dans la promotion et dans la protection des droits de l'homme à savoir les droits civils et politiques des citoyens et libertés fondamentales garanties par la constitution de la RDC en ses articles 11 et 33 et les instruments internationaux auxquels la RDC a souscrit :

De manière détaillée son excellence Monsieur le Rapporteur de la CENI a cité notamment :

- Le droit des citoyens à se choisir les dirigeants de leur choix,
- Le droit pour les congolais de postuler à une élection et de se faire élire.

Son excellence a insisté sur la nécessité de la constitution du nouveau fichier électoral dont la révision a commencé depuis le 31 juillet 2016 dans la province du Nord Ubangi. Jusqu'à ce jour la CENI a déjà enrôlé 28.063.730 électeurs soit 68% de l'électorat congolais attendu ceci est une preuve que le pays avance à grands pas vers la tenue des élections

En ce qui concerne la protection des femmes et des personnes à mobilité réduite, ceci constitue une préoccupation de la CENI toute fois il existe des mesures règlementaires de la CENI qui prévoient une priorité d'accès aux centres d'inscription le dimanche en faveur des femmes

Quant à la garantie des libertés d'action des journalistes, observateurs et témoins, le rapporteur de la CENI a annoncé que les dispositions pratiques avaient déjà été prises pour leur accréditation dans le cadre de l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs

1.3. Allocution de Mr. Christophe Tito NDOMBI K., Président du CSAC

Introduisant son allocution il a manifesté la satisfaction quant au fait que le CSAC ait été associé à cette activité pour lui cette activité est le début d'une collaboration étroite entre les institutions d'appui à la démocratie étant donné que toutes se rencontrent sur le même terrain celui des élections

Après cette introduction, son excellence le Président du CSAC a présenté la mission de son organisation qu'est celui de

Il a ensuite présenté la mission du CSAC qui est celle de :

- garantir la liberté de la presse, de l'information et de tout autre moyen de communication des masses ;
- assurer la protection de la presse ;
- veiller au respect de la déontologie en matière d'information ;
- veiller à l'accès équitable des partis politiques, des associations et de toute autre personne aux moyens officiels d'information et de communication.

Cela étant il a mentionné que la question des droits de l'Homme constitue un centre d'intérêt pour le CSAC et que cette rencontre constitue donc une opportunité pour évoquer l'action de la régulation, surtout ses liens avec les droits de l'homme dans le processus électoral. Car la liberté de la presse et la démocratie sont les deux faces de la même médaille a-t-il dit. Abordant la question de la liberté de presse, son excellence a d'abord rappelé que sa base se trouve dans la constitution et la loi sur l'exercice de la liberté de la presse. La constitution garantie les libertés d'opinions, de presse et le droit à l'information. Toute fois ces libertés ne peuvent s'exercer dans les limites fixées par la loi.

Enfin, son Excellence a conclu en annonçant que dans son plan d'activités prioritaires pour les élections apaisées en RDC, la CSAC prévoit dans le but d'assurer le suivi et l'encadrement des prestations de tous les acteurs et intervenants médiatiques durant tout le processus, les ateliers de vulgarisation de la directive relative à la campagne électorale à travers les medias, un atelier national sur l'accès équitable aux moyens officiels d'information et autre sur l'expression pluraliste des courants de pensée dans les medias privés , le séminaire atelier sur la régulation de l'information en période électorale.

1.4. Allocution d'ouverture de Son Excellence MWAMBA MUSHIKONKE MWAMUS Président de la CNDH

Dans l'introduction de son allocution d'ouverture, Son Excellence MWAMBA MUSHIKONKE MWAMUS a commencé par remercier les organisateurs (Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale UNOCA et le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme BCNUDH), les Présidents de la CENI et du CSAC ainsi que les représentants des organisations de la société civile.

Il a poursuivi par une brève présentation de la CNDH, la nature, la mission lui assignée et les attributions lui reconnues par la loi organique l'instituant. Il a ensuite loué l'initiative des telles consultations pendant cette période électorale et a encouragé les institutions sœurs à accompagner le processus électoral chacune en ce qui la concerne. C'est à ce niveau où il a rappelé à la CENI la mise en application du protocole d'accord signé entre leurs deux institutions. Il sied de signaler que le début de l'exécution qui consiste à la mise sur pied d'une commission conjointe Elections et Droits de l'homme par une décision conjointe

CENI-CNDH, cette dernière était déjà proposée à la CENI par la CNDH et n'attend que l'approbation de la CENI pour être conjointement signée.

Avant de terminer, il a présenté quelques activités jusque-là menées par la CNDH dans le cadre de l'accompagnement du processus électoral tant à Kinshasa qu'en province.

Pour terminer Son Excellence Monsieur le Président de la CNDH, a fait des propositions à certaines institutions politiques, à la CENI, aux organisations de la société civile et aux partenaires techniques et financier d'appui à la démocratie. (En annexe l'allocution du Président)

2. Les exposés en panel

2.1. Panel de discussion: situation des DH en lien avec le processus électoral en RDC- analyse des causes profondes des violations documentées.

a. ONG

➤ Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCO) :
Mme Felicité KANKU

L'analyse de la situation des droits de l'homme en lien avec le processus électoral en RDC telle que faite par le CAFCO, relève que les difficultés rencontrées par rapport à la participation des femmes en 2006 et en 2011 persistent. A cet effet, Mme Felicité KANKU a au nom de son organisation le CAFCO formulé des recommandations, notamment :

- Sensibiliser la population pour qu'elle comprenne le bien-fondé de l'opération d'enrôlement ;
- Mettre d'avantage un système mobile pour rencontrer certaines catégories de la population qui se trouveraient dans l'incapacité de se déplacer vers les centres d'inscription ;
- Réviser la loi électorale à l'article 13 dans le but de sanctionner les partis politiques qui n'aligneraient pas les femmes en ordre utile.

➤ Femmes, Jeunes, Elections et Justice (FJEJ) :
Me Francis OKITO, Coordonnateur

Pour l'ONG FJEJ, selon son représentant ci-haut cité, l'analyse de la situation des droits de l'homme en lien avec le processus électoral en RDC, relève comme en 2006 et en 2011 un faible participation des femmes et jeunes au processus électoral suite à leur faible pouvoir financier, aux intimidations des jeunes par les forces de l'ordre par des arrestations arbitraires et détentions illégales.

Il a encore fustigé la tracasserie policière dans les centres d'inscription par les agents de la police qui privilégie ceux qui leur donne 500 FC ou 1000 Fc, pour s'enrôler au détriment des jeunes de 16, 17 et 18 ans qui n'ont rien et qui sont souvent l'objet des vas et viens pendant 3 à 5 jours pour s'enrôler.

- Les Amis de Nelson Mandela pour la défense des Droits Humains (ANMDH) :
M. Robert ILUNGA NUMBI, Directeur Exécutif

Selon l'ONG / ANMDH la situation des droits de l'homme en lien avec le processus électoral en RDC, demeure préoccupante. D'après ses analyses, les constats ci-après ont été faits :

- la banalisation du droit à la vie à BENI et au KASAÏ CENTRAL ;
- les évasions à grande échelle des prisonniers et détenus ;
- l'interdiction de l'exercice de la liberté de manifestation ;

b. INSTITUTIONS NATIONALES D'APPUI ALA DEMOCRATIE

- CNDH : M. William BAYE, Conseiller

Dans sa communication il souligné que la CNDH est une jeune institution qui est à sa première expérience du processus électoral, des deux précédentes ayant eu lieu bien avant sa création. Toutefois, elle mène des actions sur la promotion et la protection des droits de l'homme en lien avec le processus électoral, notamment à travers les activités de sensibilisation des acteurs politiques concernés dans le processus électoral, tant au niveau des leaders qu'à celui de la jeunesse.

- CENI : M. Kaputu NGOMBO
➤ CSAS : M. Claude MUKEBA, Conseiller

c. COOPERATION CENI, CNDH ET CSAC : DEFIS ET OPPORTUNITES EN VUE D'UN RAPPROCHEMENT POUR UNE MEILLEURE PROTECTION ET PROMOTION DES DH EN PERIODE ELECTORALE

Mot d'introduction par le BCNUDH : Mme Marie-Jocelyne Palenquet, BCNUDH

d. PANEL DE DISCUSSION

Protocole d'Accord CENI-CNDH :

CENI : M. Kaputu NGOMBO, Membres de l'Assemblée plénière

CNDH : M. Fernandez MURHOLA MUHIGIRWA, Coordonnateur de la sous-commission des Droits Civils et Politiques et Membre de la plénière, a fait mention de l'existence d'un protocole d'accord entre la CENI et la CNDH qui n'a jamais fait l'objet d'application.

Etat de la collaboration CENI-CSAC et opportunités :

CENI : Sr Emerance, Ass. Communications au Bureau du Rapporteur

Elle a rappelé les modalités de collaboration définies par le protocole d'accord signé entre la CENI et le CSAC

CSAC : M. Claude MUKEBA, Conseiller

Il a souligné que la période électorale est une période qui suscite dans la perspective de prévenir la violence et les violations des droits de l'homme.

Après chaque pannel s'en est suivi les discussions entre les intervenants et les participants . A la fin les groupes de travail ont été constitués, et devaient travailler sur les thèmes ci-après :

1. Mécanismes de collaboration :
 - a) Entre les institutions d'appui à la démocratie
 - b) Entre les institutions d'appui à la démocratie et la société civile
2. Monitoring des violations des droits de l'homme dans le cadre du processus électoral : avant, notamment en période d'enrôlement, pendant et après les élections
3. Rôle des média face au respect des droits de l'homme en période électorale
4. Analyse des droits spécifiques des femmes au cours du processus électoral
5. Les droits des personnes vulnérables dans le contexte du processus électoral

Commencé à 9 heures 40 la journée s'est clôturée à 17 heures.